

## Annexe 2 : Avenant au bulletin d'adhésion

**Formulaire à compléter et signer avant dépôt dans la messagerie sécurisée de votre Espace Entreprise au plus tard le 7 février 2025**

### AVENANT A L'ADHESION A LA TENUE DES REGISTRES ET DE GESTION ADMINISTRATIVE DES PLANS D'EPARGNE DE NATIXIS INTEREPARGNE

« ..... »

**Identification de l'Organisme délégataire (renseignez l'intégralité des informations demandées ci-dessous)**

Dénomination

Siret

Ci-après dénommé l' « Organisme »

Adresse complète

Effectif

Représenté par M/Mme Prénom / NOM / FONCTION

Téléphone : Fixe

Portable

Email

**Le présent document a pour objet de permettre à l'Organisme de préciser les options de délégation qu'il retient pour la gestion du dispositif d'épargne salariale et retraite auquel il adhère.**

**Les informations renseignées sont considérées comme valables jusqu'à transmission d'un nouveau document à jour. Les nouvelles options sont prises en compte par Natixis Interépargne sur les traitements à venir dès lors qu'elles ont été communiquées dans les délais requis (avant le 7 février 2025° ;**

**Par défaut, l'Organisme est réputé conserver la gestion des prestations non expressément déléguées ci-après.**

#### 1 – Désignation du Dispositif d'Epargne Salariale concerné par la délégation

En complément de la tenue de compte conservation des parts de FCPE, l'Organisme délègue à Natixis Interépargne la tenue de registre des Plans et lui confie la gestion administrative des accords et règlements suivants :

**Accord d'Intéressement/ PEI / PER COL-I**

## 2 – Désignation des Prestations concernées par la délégation

### Prestations liées à la gestion administrative de l'Accord d'Intéressement

#### A – Interrogation des bénéficiaires de l'Intéressement

*Cocher ci-contre la(les) case(s) appropriée(s)*

**Option 1 : Délégation de l'interrogation des bénéficiaires de l'intéressement <sup>1</sup>**

Natixis Interépargne procède à l'interrogation des Bénéficiaires et centralise leurs réponses par tout moyen qu'elle aura proposé (courrier, site internet...).

Natixis Interépargne effectue la synthèse des placements et/ou règlements à appliquer pour chaque Bénéficiaire et investit les sommes conformément aux réponses des Bénéficiaires.

**Option 2 : Absence de délégation de l'interrogation des bénéficiaires de l'intéressement**

L'Organisme procède à l'interrogation des Bénéficiaires sur leur choix de placement et/ou de règlement et centralise leurs réponses.

L'Organisme effectue la synthèse des placements et communique le fichier correspondant à Natixis Interépargne qui investit les sommes conformément aux réponses des Bénéficiaires.

#### B – Règlement des bénéficiaires de l'Intéressement

**Le règlement des sommes non investies est effectué :**

*Cocher ci-contre la case appropriée*

**Option 1 : Par l'Organisme**

**Option 2 : Par Natixis Interépargne**

Dès lors que le règlement est confié à Natixis Interépargne, cette dernière ne procède à ce règlement qu'après réception des sommes correspondantes.

Dans cette hypothèse, l'Organisme s'engage donc à transmettre à Natixis Interépargne lesdites sommes, à réception de l'appel de fonds correspondant et selon l'une des modalités suivantes :

*Cocher ci-après la case appropriée*

Par virement

Par prélèvement automatique effectué par Natixis Interépargne sur le compte bancaire de l'Organisme *(joindre un justificatif de domiciliation bancaire ainsi que le mandat de prélèvement).*

**Le présent avenant entre en vigueur à sa date de signature.**

Fait à ....., après signature par voie électronique

**Pour l'organisme<sup>2</sup>**

Prénom/Nom

Fonction

<sup>1</sup> Consultez le guide tarifaire pour connaître les frais liés à la délégation.

<sup>2</sup> Le signataire est le représentant légal de l'Organisme.